

Annecy, le 3 novembre 2021

Agriculture en ville

Réinscription jardins partagés 2022

Les habitants d'Annecy bénéficiant déjà d'une parcelle - et souhaitant la conserver en 2022 - peuvent se réinscrire jusqu'au 30 novembre 2021.

Les réinscriptions se font directement et uniquement sur le site de la Ville :
(<https://www.annecy.fr/293-agriculture-en-ville.htm>).

Pièces à fournir :

- copie de la pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Date limite pour les réinscriptions : **mardi 30 novembre 2021, 18h.**

Aide en présentiel dans le cadre des permanences numériques

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir le formulaire en ligne, peuvent bénéficier d'une aide en présentiel dans le cadre des permanences numériques, en se rendant dans les accueils de proximité (sur rendez-vous uniquement)

- Annecy : 9 boulevard Decouz, le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, tél. 04 50 33 88 88
- Annecy-le-Vieux : place Gabriel-Fauré, le mardi de 8h30 à 12h, tél. 04 50 23 86 00
- Cran-Gevrier : 46 avenue de la République, le jeudi de 14h à 18h30, tél. 04 50 88 67 00
- Meythet : rue de l'Hôtel-de-Ville, le mardi de 13h30 à 18h, tél. 04 50 22 78 80
- Pringy : place Georges-Boileau, le jeudi de 8h30 à 12h, tél. 04 50 27 29 12
- Seynod : 1 place de l'Hôtel-de-Ville, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, tél. 04 50 33 45 00

Pour les habitants d'Annecy qui souhaitent bénéficier d'une parcelle, une information sera donnée en janvier prochain sur le site de la Ville rubrique "Agriculture en ville" concernant les nouvelles inscriptions 2022.

Pour toute question : agricultureurbaine@annecy.fr.